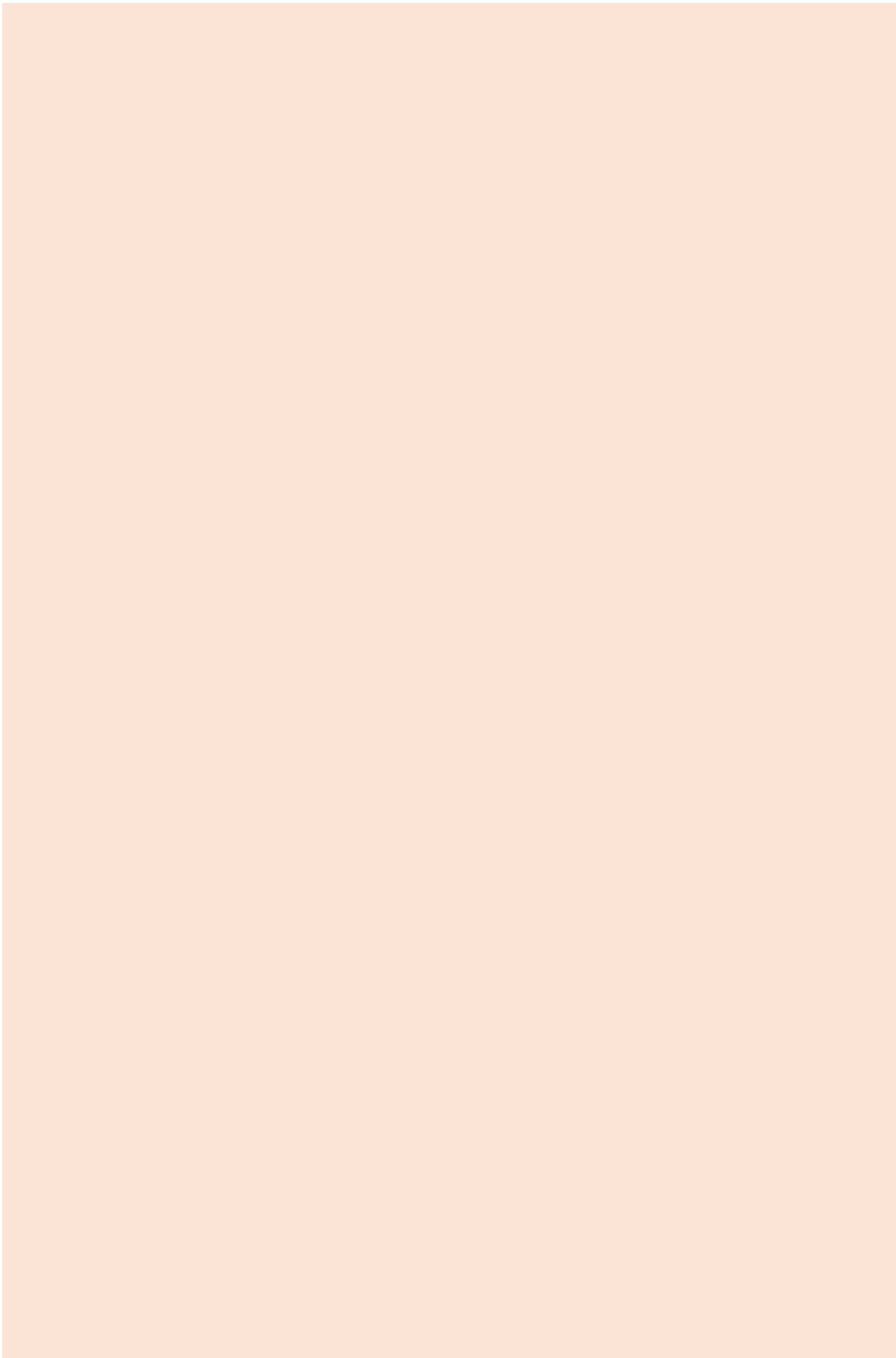


# Renforcer l'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports – mai 2021.



*Dessin réalisé pour la 32<sup>e</sup> Semaine de la presse et des médias dans l'École® par Adene (France) - Cartooning for Peace*



# SOMMAIRE

Introduction.....	4
<b>1. La formation en éducation aux médias et à l'information (ÉMI).....</b>	<b>8</b>
Propositions.....	11
<b>2. Structurer, valoriser et rendre accessible l'offre de ressources pour l'éducation aux médias et à l'information.....</b>	<b>13</b>
Propositions.....	15
<b>3. Pédagogies de l'éducation aux médias et à l'information, dispositifs éducatifs, mesures fonctionnelles.....</b>	<b>17</b>
Propositions.....	19
Notes.....	21
Annexes.....	22

## INTRODUCTION

« C'est par la découverte successive des vérités de tous les ordres, que les nations civilisées ont échappé à la barbarie et à tous les maux qui suivent l'ignorance et les préjugés »

Condorcet – *Cinq mémoires sur l'instruction publique* (1791)

S'il est évident que l'omniprésence du numérique et l'avènement des plateformes et des réseaux sociaux transforment nos sociétés, plusieurs évolutions marquantes ces dernières années renforcent l'urgence d'une mobilisation et d'une responsabilisation tant individuelles que collectives. La liberté d'expression et ses limites trouvent un nouveau cadre de déploiement avec l'influence croissante du numérique dans toutes les dimensions de la vie humaine. La question de la production et de l'accès à une information fiable se pose de manière beaucoup plus cruciale qu'auparavant, en raison de la création massive de flux informationnels et de leur diffusion instantanée à l'échelle planétaire, sans régulation suffisante et souvent sans cohérence avec les droits des Etats. Dans ce cadre inédit, il convient de prévenir les usages détournés, voire illégaux, des opportunités offertes par le média numérique en matière d'information. L'École porte une responsabilité dans la mise en œuvre de cette prévention.

L'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) revêt donc une dimension fondamentale et centrale pour la construction d'une culture et d'une conscience civiques donnant aux élèves la capacité de discerner les usages responsables du numérique, de faire usage d'un esprit critique à bon escient, de comprendre et d'interpréter les flux informationnels qui strient la société contemporaine, de distinguer connaissances et croyances, informations, fausses informations et théories du complot. L'ÉMI a donc à voir avec la démocratie, l'exercice de la liberté et le fondement du tissu social, en redonnant à l'individu l'initiative sur l'information plutôt qu'il ne se laisse dominer par elle.

L'ÉMI est également le fruit d'un engagement partenarial des médias publics et privés, dans toute leur diversité, aux côtés de l'Éducation nationale pour promouvoir la liberté d'expression au cœur du projet républicain.

L'assassinat de Samuel Paty est venu rappeler le 16 octobre 2020 qu'il était plus que jamais nécessaire de réaffirmer le rôle de l'École dans l'acquisition par les élèves de compétences civiques et d'une fine compréhension des mécanismes permettant de maîtriser leur accès à une information fiable et de qualité, quel qu'en soit le support. Cet enjeu concerne l'ÉMI dans toutes ses dimensions, – documentaire, médiatique, scientifique, numérique, etc. – et inclut les problématiques de recherche, d'analyse et de traitement liées à la révolution digitale et à ses impacts sur les pratiques informationnelles des citoyens de toutes les générations.

Dans ce contexte, les autorités publiques ont la responsabilité de renforcer l'ÉMI et la citoyenneté numérique au sein des systèmes éducatifs et dans un effort de formation tout au long de la vie. L'enjeu est de donner aux élèves les moyens d'acquérir une culture démocratique et les aptitudes et compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté éclairée. Cet enjeu est à la fois universel et planétaire. La recommandation <sup>(1)</sup> visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique et à en faire une priorité pour les gouvernements adoptée le 21 novembre 2019 par les ministres des quarante-sept États membres du conseil de l'Europe va dans le sens de ces préconisations.

En France, l'ÉMI figure dans les programmes comme un domaine de compétences transversales. Depuis 1983, le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) forme les enseignants, produit des ressources pédagogiques, organise des actions éducatives, – dont la Semaine de la presse et des médias dans l'École, – et développe des coopérations avec les instances européennes et internationales.

L'école primaire contribue à poser les premiers jalons de l'ÉMI, approfondis ensuite tout au long de l'enseignement secondaire. Au collège et au lycée en effet, l'ensemble des professeurs concourent à l'ÉMI, en particulier les professeurs documentalistes, qui contribuent « aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves » et sont « les maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias. » ( ) Pilier du parcours citoyen de l'élève, l'ÉMI, qui doit irriguer l'ensemble des champs disciplinaires, trouve pleinement sa traduction dans des séquences en interdisciplinarité qui privilégient une pédagogie active inscrite dans une dynamique de projet. L'importance des sciences de l'information et de la communication (SIC) dans l'enseignement supérieur, au sein des universités et des départements de recherche, contribue depuis de nombreuses années à l'enseignement de l'ÉMI auprès de la communauté éducative et professionnelle.

Si l'ensemble de ces acteurs et de ces dispositifs sont bien identifiés, les enjeux de citoyenneté numérique exigent aujourd'hui une évolution de l'ÉMI, tant dans ses méthodes que dans sa pédagogie. Installé en janvier 2021 à la demande de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, notre groupe de travail a réuni 12 membres, représentants du ministère, universitaires, enseignants, représentants de la presse et des médias publics et privés, acteurs du numérique. Le directeur délégué du CLEMI en a assuré l'animation. Nos travaux visent à proposer des mesures fonctionnelles et opérationnelles portant à la fois sur le pilotage de l'ÉMI, sur la formation des personnels de l'Éducation nationale, sur les ressources à valoriser ou à créer, ainsi que sur les méthodes pédagogiques à privilégier. Le temps de l'instruction obligatoire, de 3 à 16 ans, est d'emblée apparu prioritaire, tant du point de vue du pilotage que de la formation des personnels ou de la définition des compétences à acquérir par les élèves au terme des premiers cycles de leur scolarité. Il trouve son prolongement naturel dans la consolidation de l'ÉMI au lycée et dans l'enseignement supérieur.

La démarche engagée s'ancre dans un contexte de mobilisation de l'Éducation nationale autour de ces enjeux, rappelée notamment à l'occasion des États généraux du numérique pour l'éducation, dont les conclusions appellent à renforcer la citoyenneté numérique et l'ÉMI en s'appuyant sur le CLEMI. Elle est complémentaire de la mission-flash confiée par le ministre à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche dans le but d'émettre des propositions sur l'organisation de l'ÉMI dans ses dimensions nationale et académique.

Nous formons le vœu que ces propositions rencontrent un écho favorable, que leur traduction, dans les faits, contribue à faire vivre l'idéal éducatif tel que l'imaginait en son temps Condorcet, qui écrivait : « C'est par la découverte successive des vérités de tous les ordres, que les nations civilisées ont échappé à la barbarie et à tous les maux qui suivent l'ignorance et les préjugés. » <sup>(3)</sup>

# 1. LA FORMATION EN ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Prise en charge de façon transversale, l'ÉMI mobilise des acteurs académiques, institutionnels, associatifs et médiatiques. Bien que supposée concerner les enseignants de toutes les disciplines, cette composante du parcours citoyen souffre d'un manque d'appropriation par l'ensemble des acteurs de la chaîne éducative : corps d'inspection, personnels de direction, professeurs de tous les degrés et champs disciplinaires, équipes éducatives. Dans l'enseignement secondaire, l'ÉMI est souvent assurée par les professeurs d'histoire géographie notamment dans le cadre de l'EMC largement rattaché à cette discipline, en particulier au collège, et par les professeurs documentalistes au collège et au lycée. Si des entrées ÉMI figurent dans tous les programmes de l'école et du collège <sup>(4)</sup>, ceux du lycée offrent des possibilités pour chaque enseignant de s'en saisir, comme cela est le cas des professeurs de lettres, de sciences économiques et sociales, de disciplines scientifiques liées au numérique et à l'informatique (NSI). Certains professeurs, à différents cycles, font de l'ÉMI sans forcément formaliser leur contribution à cette éducation. Dans ce cadre, ils peuvent contribuer à des apprentissages plus informels, dans le champ de la citoyenneté numérique, par le biais des usages des réseaux sociaux et des plateformes.

Pourtant, la mobilisation des équipes dans cette éducation reste hétérogène, souvent dépendante de l'engagement individuel de professeurs ou de CPE <sup>(5)</sup> plus que le fruit d'un travail collectif l'inscrivant dans un parcours d'éducation. Dans le premier degré, la mobilisation des professeurs des écoles en ÉMI s'avère plus complexe et sa trop rare présence dans les plans de formation locaux est notoire. L'ÉMI y apparaît souvent comme une éducation complexe à mettre en œuvre, accompagnée du sentiment qu'elle nécessite des moyens importants.



Un consensus existe aussi pour exprimer les difficultés dans le déploiement de l'ÉMI dans la formation initiale et continue des enseignants. En outre, le constat établi est qu'à l'école, au collège et au lycée, l'ÉMI est déployée avec de fortes disparités d'un territoire à l'autre : ce constat est à mettre en lien avec celui d'un parcours citoyen trop rarement formalisé, cohérent et évalué. Pour le premier degré, l'absence de référents académiques, à l'exception de l'académie de Paris, est sans doute un élément explicatif de cette situation.

Ces faiblesses soulèvent de multiples enjeux en matière de formation de l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation, comme de direction et d'inspection, pour la prise en compte de l'ÉMI dans la mise en œuvre des programmes et le pilotage des projets à l'échelle des écoles, établissements ou des académies. Une plus forte mobilisation des acteurs de l'Éducation nationale à toutes les échelles paraît donc incontournable pour garantir que l'ÉMI fasse partie des priorités de formation des élèves, et donc de celle des personnels.

Renforcer la place de l'ÉMI dans le plan national de formation (PNF), dans les plans académiques de formation (PAF), et dans les plans départementaux de formation (PDF), aussi bien en ce qui concerne le premier degré que le second degré, s'avère donc plus que jamais nécessaire pour répondre aux objectifs prioritaires fixés par le ministère et aux besoins des publics concernés. Il s'agit en particulier d'affirmer que les enseignements disciplinaires peuvent être irrigués par l'ÉMI et que l'ÉMI s'enrichit aussi des enseignements disciplinaires. L'ÉMI contribue à tous les apprentissages scolaires autant qu'elle s'en nourrit. Il s'agit également d'indiquer comment les professeurs documentalistes peuvent contribuer à donner corps à cet enseignement dans le cadre de l'élaboration de parcours de formation locaux cohérents et collectivement portés, à l'échelle d'un territoire donné (école, établissement, circonscription, bassin, département, académie), de manière inter-catégorielle et transdisciplinaire.

Le continuum entre formation initiale, formation continuée et formation continue en ÉMI doit également être pensé et déployé à l'ensemble des personnels, en conformité avec les principes du schéma directeur de la formation continue 2019-2022 <sup>(6)</sup> et en s'appuyant sur les travaux les plus récents de la recherche.

Au sein des académies, l'ÉMI peut s'appuyer sur le réseau des coordonnateurs du CLEMI <sup>(7)</sup>, service de Réseau Canopé, placés sous autorité des recteurs. Outre la mise en œuvre des actions d'ÉMI dans leur académie, ces personnels organisent des formations dans le cadre des priorités nationales et de la politique académique en ÉMI définie par le recteur. Ils participent également au travail de formation réalisé par le CLEMI par la diffusion de son offre de formation de formateurs au sein des académies et des ressources de formation. Les coordonnateurs académiques du CLEMI ont vocation à être des interlocuteurs privilégiés dans la mise en contact et l'accompagnement de la collaboration avec les professionnels des médias et de l'information, qui peuvent être sollicités afin d'apporter leur expertise au sein d'actions de formation des enseignants.

Les acteurs institutionnels, associatifs et médiatiques de l'ÉMI développent des compétences et des ressources dans le champ de la formation. Une réflexion pourra être engagée dans le cadre des travaux du conseil d'orientation et de perfectionnement <sup>(8)</sup> du CLEMI afin d'examiner les modalités de renforcement des partenariats au profit de la formation des personnels enseignants et d'éducation, des personnels de direction et d'inspection. Ce renforcement pourra inclure des partenaires spécialisés dans des domaines plus sensibles comme celui de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre les théories du complot.

L'enjeu porte sur une meilleure appropriation de l'ÉMI par l'ensemble des acteurs éducatifs, dans une perspective de renforcement de la formation aux valeurs républicaines des enseignants et des acteurs de la communauté éducative.

## PROPOSITIONS

- **Inscrire l'ÉMI comme une composante des actions relatives aux Valeurs de la République.**
  
- **Renforcer et structurer la place de l'ÉMI dans la formation initiale, continuée et continue des personnels enseignants et d'éducation du premier et du second degré.**
  - Identifier l'ÉMI comme une des compétences professionnelles attendues au terme du master MEEF et bénéficiant d'un temps dédié dans les maquettes de formation des INSPÉ, dont la moitié consacrée à la déclinaison dans les enseignements disciplinaires et de spécialité.
  
  - Rédiger un référentiel de formation tout au long de la vie à l'ÉMI adossé au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation en vigueur <sup>(9)</sup> et en prenant en compte les travaux du CLEMI <sup>(10)</sup> d'identification et d'analyse des compétences des enseignants et des formateurs de toutes disciplines, du premier et du second degré.
  
  - Définir un plan de formation continuée et continue pluriannuel des professeurs et CPE à l'ÉMI dans chaque académie.
  
  - Confier l'animation de ce plan académique à un IA-IPR EVS coordonnant un réseau de référents CLEMI et de formateurs, notamment professeurs documentalistes, nommés dans chaque académie et dans chaque département.

- **Renforcer la formation de formateurs.**
  - Professionnaliser une équipe de formateurs académiques ÉMI (coordonnateurs et référents ÉMI, formateurs académiques, professeurs des écoles maîtres formateurs).
  - Identifier l'ÉMI comme un élément pris en compte dans les certifications CAFFA et CAFIPEMF.
  - Engager une réflexion sur l'évolution de l'intitulé du CAPES de documentation pour l'adapter aux évolutions du métier, de la nature des épreuves et de la circulaire de missions.
  
- **Renforcer la formation des personnels de direction et d'inspection pour une meilleure appropriation collective de l'ÉMI.**
  - Introduire l'ÉMI comme une dimension du pilotage des circonscriptions / établissements dans la formation des inspecteurs de l'Éducation nationale / personnels de direction.
  - Créer un plan de formation des cadres à l'ÉMI piloté par le CLEMI et l'IH2EF, en lien étroit avec les académies, pour la formation continue des cadres.
  - S'appuyer sur le Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN), les INSPÉ et les unités de recherche en SIC pour profiter des apports de la recherche scientifique.

## **2. STRUCTURER, VALORISER ET RENDRE ACCESSIBLE L'OFFRE DE RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION**

L'enjeu des ressources pour l'ÉMI n'est pas tant celui d'un manque que d'une profusion des productions existantes émanant d'horizons multiples : institutions, – Réseau Canopé, CLEMI, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Commission nationale informatique et libertés, Défenseur des droits, etc. – associations, médias, agences de production, entreprises, – notamment de l'économie sociale et solidaire, start-up de la filière EdTech – ou encore agences de communication. La production des ressources en ÉMI bénéficie également de soutiens institutionnels, en particulier dans le cadre des aides financières du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'appel à projets annuel organisé depuis 2018 par le ministère de la Culture, aux niveaux national et régional dans le cadre du plan d'ÉMI y contribue également. Il est établi que le potentiel de développement, de déploiement et de diversification des ressources se trouve décuplé grâce au numérique.

La mobilisation inédite dans le champ de l'ÉMI des acteurs de la presse et des médias, issus aussi bien du secteur public que privé, après les attentats de janvier 2015, et plus généralement, dans le contexte de généralisation des usages numériques, explique pour partie cette évolution ; celle-ci se développant dans un contexte d'essor fulgurant des pratiques informationnelles des jeunes sur des plateformes et des réseaux sociaux pas ou encore très peu identifiés des publics adultes comme Snapchat, TikTok, Discord ou encore Twitch.

Dans ce contexte, le déploiement de la plateforme Lumni en direction des enfants, des adolescents, des parents et des enseignants témoigne d'un effort de structuration de l'offre éditoriale, dans le cadre du renforcement des coopérations entre les sociétés de l'audiovisuel public porté par ses opérateurs en liaison avec ceux de l'Éducation

nationale. Les médias privés sont tout autant mobilisés et produisent un effort de structuration conséquent. Cependant, Lumni et l'offre des médias n'intègrent pas dans un même espace l'ensemble des offres disponibles et leur impact demeure encore faible en comparaison de l'audience cumulée de certains contenus hébergés sur des plateformes de type YouTube, en particulier auprès des plus jeunes utilisateurs.

Plusieurs priorités découlent de ces constats :

- ✓ la nécessité d'un espace dédié aux ressources prioritaires en ÉMI en fonction de leur degré de pertinence ;
- ✓ un effort à mener pour mieux faire connaître les offres d'intérêt pédagogique auprès des équipes éducatives, avec une meilleure structuration des contenus en fonction des publics cibles, et pour le monde enseignant, avec une indexation thématique par degré et par niveau d'apprentissage ;
- ✓ une demande de la part des médias partenaires de l'Éducation nationale d'être mieux accompagnés sur le volet de la didactisation des ressources produites par leurs soins en direction des enseignants ; cette demande des médias intègre également la phase de préparation des séquences pédagogiques auxquelles leurs équipes peuvent participer aux côtés des enseignants ;
- ✓ une nécessité de mieux faire connaître les pratiques éducatives intégrant des ressources dans et pour la formation des enseignants, en exploitant au mieux les potentialités de développement qu'offre le numérique.

## PROPOSITIONS

- **Faire du site du CLEMI le premier portail d'accès aux ressources en ÉMI regroupant l'ensemble des ressources proposées par les opérateurs publics, par les médias et les autres partenaires.**
  - Des ressources priorisées.
  - Des ressources classées et indexées par niveau d'apprentissage et en fonction de leur finalité.
  - Des ressources identifiées par public (des ressources proposées aux élèves, professeurs, personnels d'éducation, personnels d'encadrement, parents d'élèves, collectivités territoriales).
  - Des ressources enrichies par comblement des manques identifiés ou en réponse à des besoins ciblés.
  
- **Soutenir la production de ressources pédagogiques pour répondre au plus près des attentes et besoins des enseignants et des élèves en s'inspirant de la démarche MediaLab <sup>(11)</sup> du CLEMI.**
  - Favoriser les relations directes entre les journalistes qui produisent ces ressources et les publics auxquels elles sont destinées (élèves, enseignants) afin de répondre au mieux à leurs attentes et de s'adapter à leurs usages.
  - Proposer des contenus didactiques et pédagogiques d'utilisation des ressources (mobilisation de l'éducation nationale et du CLEMI).

- Ajuster l'offre de ressources aux usages numériques et aux pratiques informationnelles des élèves.
  - S'inspirer du dispositif Edu'Up <sup>(12)</sup> en soutien à la production de ressources numériques pour l'École afin de promouvoir le développement de projets fondés sur des innovations d'usages pédagogiques intégrant la dimension numérique et l'ensemble des enjeux éducatifs qui lui sont liés.
- **Éditer un guide pratique « Éduquer aux médias et à l'information à l'École » fondé sur les apports de la recherche et des propositions didactiques et pédagogiques.**
- la publication et la diffusion en ligne de ce guide pourraient être envisagées pour les congés de Toussaint 2021.
- **Proposer un « compte ressources enseignant » pour l'ÉMI qui permettrait de financer une partie de la filière des offres numériques payantes.**



### 3. PÉDAGOGIES DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION, DISPOSITIFS ÉDUCATIFS, MESURES FONCTIONNELLES

De l'école au lycée, le parcours citoyen qui vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement constitue la *matrice* de l'ÉMI ; c'est à son niveau que l'ambition de toucher l'ensemble des élèves peut se réaliser. Dans le premier degré, nous avons évoqué les problématiques d'une mise en œuvre effective de l'ÉMI. Au sein des établissements la construction d'un parcours ÉMI s'appuie sur l'équipe pédagogique, sur les professeurs documentalistes qui sont diplômés et qualifiés en information – documentation ainsi que sur leurs collègues des différents champs disciplinaires, étant rappelé que l'ÉMI ne constitue pas une matière en tant que telle et qu'elle doit être intégrée à tous enseignements.

L'urgence d'un renforcement de l'ÉMI a fait l'objet de plusieurs rapports rédigés au cours des quinze dernières années. Pourtant cet enseignement, comme d'autres « éducation à », souffre encore d'un manque de lisibilité et de continuité dans le parcours scolaire de l'élève, malgré l'introduction de compétences dans la plupart des programmes, des repères de mise en œuvre pour les cycles 2 et 3, un « programme » dédié au cycle 4, des chapitres au sein du programme de SNT en classe de 2<sup>nde</sup> (6) et des compétences ancrées dans l'épreuve du grand oral.

L'absence d'un curriculum dédié à l'ÉMI ou encore d'une évaluation explicite et systématique des compétences participe de façon évidente de ce manque de visibilité et de cohérence des formations mises en œuvre. Au niveau de la mise en œuvre pédagogique dans le second degré, les compétences ÉMI sont actuellement abordées, plus ou moins explicitement, dans le contexte des différents enseignements disciplinaires, selon les entrées figurant dans les programmes : les professeurs

documentalistes s'appuient sur ces mêmes entrées pour la construction de séances ponctuelles ou de séquences pédagogiques qu'ils encadrent, seuls ou en co-intervention, sur les horaires disciplinaires.

Plus rarement, notamment eu égard à la faiblesse des cadres d'intervention interdisciplinaire et à une culture de l'interdisciplinarité trop peu développée en France, l'ÉMI est inscrite dans une dynamique de projets associant plusieurs enseignants de différentes disciplines, sur des temps suffisamment longs pour permettre de placer les élèves dans des situations actives de recherche et de traitement de l'information, voire de production de médias. C'est dans ce dernier type de contexte que s'inscrivent, en particulier, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au collège ou encore sur les différents niveaux des dispositifs spécifiques à la mise en œuvre de l'ÉMI tels que les « classes à projet d'éducation aux médias ». Ces derniers ne favorisent pas l'implication de l'ensemble des enseignants et ne concernent qu'un nombre limité d'élèves, à l'instar d'autres dispositifs interdisciplinaires. Pourtant, leur efficacité pédagogique est pleinement reconnue et les enseignants y recourent dès lors qu'ils parviennent à trouver les moyens de les mettre en œuvre.

Par ailleurs, si l'action du CLEMI est clairement identifiée à travers la Semaine de la presse et des médias dans l'école, ses autres dispositifs éducatifs – notamment Médiatiks ou encore #ZéroCliché – sont insuffisamment connus de l'ensemble des enseignants, de tous les cycles et de tous les degrés. Il en est de même pour nombre d'actions proposées par des mouvements d'éducation populaire ou des associations partenaires de l'Éducation nationale. Enfin, il est utile de rappeler que l'usage des médias et la réflexion des élèves sur ces usages sont nécessairement liés. En effet, la compréhension des médias ne peut se réaliser qu'en situation réelle d'utilisation et de manipulation des supports et doit également pouvoir bénéficier, dans la mesure du possible, de l'apport d'intervenants extérieurs, journalistes, professionnels de l'information, des médias, documentalistes, acteurs des industries et du monde numériques.

## PROPOSITIONS

- **Créer un curriculum des compétences et connaissances des élèves en ÉMI de l'école au lycée.**
  - S'appuyer sur les apports de la recherche internationale et les travaux en France de l'APDEN, du CLEMI, des unités de recherche en SIC.
  
- **Garantir dans le projet d'école ou d'établissement que chaque élève bénéficie, chaque année, d'une action d'ÉMI définie de manière collective et progressive par la communauté éducative selon une logique de parcours.**
  
- **Réintroduire au collège la mise en œuvre d'un module interdisciplinaire, par niveau, sur une thématique en lien avec l'ÉMI avec inscription à l'emploi du temps des élèves.**
  - Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) peuvent en constituer le cadre pour une mise en œuvre effective, à même d'assurer une généralisation de l'ÉMI et de garantir à chaque élève cet élément essentiel de sa formation citoyenne.
  
  - En définir un horaire minimal de 0,5 heure à 1 heure hebdomadaire ;
  
- **Faciliter, par la mobilisation de tous les moyens possibles, le déploiement de dispositifs de type « classes médias » et les séquences en interdisciplinarité qui privilégient une pédagogie active inscrite dans une dynamique de projet.**

- **Donner plus d'ampleur à la Semaine de la presse et des médias dans l'École au sein de chaque école et de chaque établissement scolaire.**
  - Officialiser la durée moyenne des pratiques pédagogiques menées au cours de la SPME établies à près de 4 semaines (source : enquête annuelle CLEMI) en la renommant l'événement « Les Semaines de la presse et des médias dans l'École. »
  - Désigner les professeurs documentalistes comme les référents au sein des établissements pour la mise en œuvre de ces actions éducatives et pédagogiques en ÉMI tout au long de l'année et les associer au groupe de pilotage « des » SPME aux côtés du CLEMI.
  
- **Réaffirmer la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale comme le levier de mobilisation des professionnels de l'information et des médias dans les établissements.**
  
- **Inciter, dans le cadre des partenariats avec les médias, la constitution en leur sein de réserves de journalistes volontaires pour intervenir dans les établissements.**
  - Si ces interventions ont vocation à être déployées à plus grande échelle et sur l'ensemble du territoire, il conviendra d'étudier les modalités d'accompagnement financier des médias engagés dans l'ÉMI, publics comme privés, pour couvrir les coûts générés par les remplacements des journalistes.

## NOTES

- (1) Recommandation visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique  
[https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectID=090000168098ddfe](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=090000168098ddfe)
- (2) Les missions des professeurs documentalistes - circulaire n°2017-051 du 28-3-2017
- (3) Nicolas de Condorcet "Cinq mémoires sur l'instruction publique" (1791)
- (4) L'éducation aux médias et à l'information dans les programmes  
[https://www.clemi.fr/fr/emi\\_et\\_programmes.html](https://www.clemi.fr/fr/emi_et_programmes.html)
- (5) Les missions des conseillers principaux d'éducation - circulaire n°2015-139 du 10-8-2015
- (6) Schéma directeur de la formation continue 2019-2022 - circulaire n°2019-133 du 23-9-2019  
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENH1927275C.htm>
- (7) Le CLEMI et son réseau académique assurent des missions de formation et d'accompagnement pédagogique des enseignants des premier et second degrés : création et accompagnement des médias scolaires, fondamentaux de l'ÉMI, stéréotypes dans les médias, esprit critique et culture scientifique, éducation à la donnée.  
<https://www.clemi.fr/fr/formation/bilans-de-formation.html>
- (8) Décret n°2007-474 du 28 mars 2007 modifiant le décret n°93-718 du 25 mars 1993 relatif au centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information et le décret n°2002-548 du 19 avril 2002 relatif au Centre national de documentation pédagogique et aux centres régionaux de documentation pédagogique  
[https://www.clemi.fr/fileadmin/yag/formation/Textes/decret\\_2007\\_474clemi.pdf](https://www.clemi.fr/fileadmin/yag/formation/Textes/decret_2007_474clemi.pdf)
- (9) Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 - référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation  
<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>
- (10) CLEMI : Identification et analyse des compétences des enseignants et formateurs de toutes disciplines du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré  
[https://www.clemi.fr/referentiel\\_clemi/](https://www.clemi.fr/referentiel_clemi/)
- (11) MediaLab du CLEMI : une offre de ressources et de services numériques destinée à développer et promouvoir des usages pédagogiques innovants en ÉMI  
<https://www.clemi.fr/medialab-amiens/>
- (12) Présentation du dispositif Edu'Up sur le portail eduscol  
<https://eduscol.education.fr/1603/le-dispositif-edu>

## ANNEXES

### LISTE DES MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS

#### **Serge Barbet**

Directeur délégué du CLEMI – centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information.  
Président du groupe.

#### **Élisabeth Carrara**

Inspectrice générale de l'éducation, des sports et de la recherche, collège établissements, territoires et politiques éducatives, correspondante académique de l'académie de Versailles, présidente du CAPES externe de documentation.

#### **Anne Cordier**

Maîtresse de conférences en Sciences de l'information et de la communication, université de Rouen – INSPE. Spécialiste des usages et pratiques numériques, particulièrement des jeunes ainsi que de leurs usages et pratiques de l'information et des médias.

#### **Jean Hubac**

Sous-directeur de l'innovation, de la formation et des ressources au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

#### **Sophie Jehel**

Maîtresse de conférences en Sciences de l'information et de la communication, université de Paris VIII. Co-responsable du master ICCREA – industries culturelles et créatives. Responsable de la spécialisation M2 ICCREA "Plateformes numériques : logiques, stratégies, enjeux".

#### **Catherine Novel**

Présidente de l'Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale.

#### **Karen Prévost Sorbe**

Coordonnatrice académique CLEMI d'Orléans-Tours, déléguée Adjointe au Délégué académique au numérique pour l'éducation (DANE), formatrice académique, Professeure certifiée Histoire-Géographie – EMC.

**Rudy Reichstadt**

Auteur, fondateur et directeur de Conspiracy watch – Observatoire du conspirationnisme.

**Iannis Roder**

Auteur, professeur d'histoire géographique, secrétaire général du Conseil des Sages de la Laïcité.

**Pascal Ruffenach**

Président de l'Alliance pour l'Education aux Médias, président du directoire du groupe Bayard.

**Marie-Christine Saragosse**

Présidente de France Médias Monde.

**Nathalie Sonnac**

Ancienne membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel et Présidente du Comité d'éthique pour les données d'éducation.

**AUDITIONS****Isabelle Féroc Dumez**

Directrice pédagogique et scientifique du CLEMI

**Marie-Caroline Missir**

Directrice générale de Réseau Canopé

**Sébastien Rochat**

Professeur d'histoire-géographie, responsable du pôle Studio du CLEMI

**Virginie Sassoon**

Directrice déléguée adjointe du CLEMI

Notre groupe de travail a par ailleurs été auditionné lors d'une séance spéciale du conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI le 19 mars 2021.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le 22 FEV. 2021*

Monsieur le directeur délégué,

Lors du comité du 21 novembre 2019, les ministres de l'éducation des quarante-sept Etats membres du Conseil de l'Europe du 21 novembre 2019 ont adopté une recommandation visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique. Cet enjeu figure également parmi les propositions des Etats généraux du numérique éducatif du 5 novembre 2020.

En effet, la révolution numérique a bouleversé les modes de production, de diffusion et de partage de l'information, et fait naître des défis majeurs de formation citoyenne et de maîtrise technologique. L'avènement d'internet et des réseaux sociaux, véritables outils au service de la liberté d'expression, a également eu pour conséquence la diffusion massive de fausses informations, théories du complot et discours de haine en ligne. Ces dérives, liées à l'incapacité des plateformes à réguler la diffusion de ces contenus, constituent une menace pour nos démocraties.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui a pour mission de transmettre les savoirs scientifiques et une culture commune autour des faits et de leur analyse, est pleinement concerné par cet enjeu capital. Il relève de son rôle de se tenir aux côtés de ceux qui éveillent chaque jour la culture, le sens de l'autre et l'esprit critique des jeunes générations.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) participe à faire de l'École de la République le lieu de transmission des savoirs et des valeurs, de formation de citoyens libres et éclairés. Elle y contribue en favorisant la transmission d'une culture des médias, de la liberté d'expression, en éduquant au décryptage de l'information et de l'image pour renforcer l'esprit critique des élèves et les aider à se forger une opinion par eux-mêmes.

*.../...*

Monsieur Serge BARBET  
Directeur délégué du CLEMI  
391 bis rue de Vaugirard  
75015 Paris

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 5<sup>e</sup> 07  
Tél : 01 55 55 10 10



En France, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) figure dans les programmes comme un domaine de compétences transversales. Depuis 1983, le CLEMI assure ses missions de formation initiale et continue des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, la production de ressources pédagogiques et l'organisation d'actions éducatives dont la Semaine de la presse et des médias dans l'École.

Si l'action du CLEMI est bien identifiée et permet chaque année de former près de 25 500 professeurs et de sensibiliser plusieurs millions d'élèves à l'EMI, force est de constater que l'EMI reste encore circonscrite majoritairement à un seul enseignement, celui de l'EMC, et se focalise encore trop souvent sur l'éducation aux médias au détriment de l'éducation à l'information, dont les enjeux ont été décuplés par l'arrivée des plateformes numériques et des réseaux sociaux.

Le renforcement des enjeux de « citoyenneté numérique » de l'élève implique donc une évolution de l'EMI, tant dans ses méthodes que dans sa pédagogie. Pour atteindre cet objectif, j'ai souhaité que soit constitué un groupe de travail autour de l'EMI que vous animerez et dont vous assurerez la présidence.

Composé de douze personnalités reconnues pour leur expertise en EMI, ce groupe de travail sera chargé d'émettre des recommandations relatives à l'EMI sur les plans méthodologiques et pédagogiques afin d'apporter des réponses concrètes à tous ses personnels de l'éducation nationale (corps d'inspections, chefs d'établissements, professeurs de tous les champs disciplinaires, professeurs documentalistes, équipes éducatives), et à l'ensemble des partenaires intervenant à leurs côtés dans ce domaine.

Vos recommandations porteront à la fois sur la formation des personnels de l'Éducation nationale, sur les ressources (qu'elles soient à valoriser ou à créer) et sur les méthodes pédagogiques à privilégier. Une attention particulière sera apportée aux outils pédagogiques à mettre en œuvre pour le premier degré. Vos réflexions devront aussi tenir compte des temps péri et extra scolaires et du lien parent-école, pour que l'EMI fasse l'objet d'une continuité éducative.

Vous veillerez à proposer des recommandations opérationnelles, permettant de répondre au plus près aux attentes des acteurs engagés dans des pratiques d'EMI.

Le groupe de travail conduira ses travaux de manière collégiale, prenant en compte la pluralité des points de vues de ses membres. Il aura possibilité de s'appuyer sur les rapports d'experts et d'auditionner des personnalités qualifiées. Il veillera à inscrire ses travaux dans l'écosystème de l'EMI et de ses acteurs institutionnels, associatifs et médiatiques. Il pourra ainsi s'appuyer notamment sur toutes formes des ressources du CLEMI et de ses partenaires pour nourrir sa réflexion. Une délégation du groupe de travail sera auditionnée par les membres de la commission permanente du Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI en mai 2021.

La mission de l'IGESR portant sur les aspects organisationnels et la gouvernance de l'EMI, dans ses dimensions nationales et académiques, pourra s'appuyer sur ce groupe de travail pour formuler ses recommandations en matière de structuration administrative de l'EMI.

Je souhaite que vos conclusions me soient remises avant le 31 mai 2021 sous la forme d'un rapport synthétique pour une mise en œuvre de mesures pratiques à partir de la rentrée scolaire 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur délégué, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER